

PROCES-VERBAL	No 13	
LIEU	Salle Communale de Tolochenaz, ch. des Plantées 1	
DATE, HORAIRE	15 septembre 2015, à 19 h 30 heures	
ORDRE DU JOUR	1. Approbation de l'ordre du jour 2. Approbation du PV no 12 du 11 juin 2015 3. «DSM-5 : avis de Dys-parition » (problèmes dyslexie, dysorthographe, etc.), Dr Mayor 4. Budgets – subventions - Etablissements - Quart parents 5. Présentation du SERIC, centre d'ergothérapie, Mme V. Messiaux 6. Divers et propositions	
PRESIDENCE	M ^{me} Sylvie Podio	
PARTICIPANTS PRESENTS	Les parents M^{mes} Carine Orlando Annie Schlatter M. Philippe RoCHAT Les professionnels de l'école M^{mes} Anne Fournand Claire Monnard Valérie Mutschler M. Luc Schlaepfi	La société civile M^{mes} Cristina Magni Christine Theintz MM. Frédéric Klink Claude-André Mayor Daniel Vouillamoz Les autorités M^{mes} Aleksandra Capraro Maria Pia Dubey Françoise Perret-Jeanneret Karine Ropraz
PARTICIPANTS EXCUSES/ABSENTS	M^{mes} Rose Antoinette Ngo Pem Lissoug Laurence Lambert-Caversaccio MM. Pierre-Alain Cordey Eric Lunder	
INVITEES	M ^{mes} Messiaux et Roubati - SERIC	
REDACTRICE DU PROCES-VERBAL	M ^{me} Anne Leray	

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
M ^{me} S. Podio	1. Approbation de l'ordre du jour L'ordre du jour est modifié : Point 4 : Présentation du SERIC Point 5 : Budgets - subventions		
M ^{me} S. Podio	Nouvelle membre Mme Cristina Magni : a repris la présidence de l'APE depuis août 2015 Démissions Mme Christine Bienvenu Mme Sandy Joannet Deux nouveaux parents doivent être élus pour l'établissement de Morges Est Invitées SERIC : Mmes Christelle Roubati et Messiaux		
M ^{me} S. Podio	2. Approbation du PV du 16 juin 2015 Correction : point 5 Mme De Meyer – cheffe de l'OAJE dépendant du département des Infrastructures et Ressources humaines – DIRE Le procès-verbal est approuvé.		
Dr C.-A. Mayor	3. « DSM-5 : avis de dys-parition » problèmes dys... Réflexions sur les troubles des apprentissages, quelques spécialistes : Dr Olivier Revol, pédopsychiatre, chef du service de Psychopathologie de l'Enfant et de l'Adolescent au CHU de Lyon, Dr Alain Pouhet (dyspraxie), médecin de rééducation fonctionnelle au CHU de Poitiers		

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
Dr C.-A. Mayor	Mme Jeanne Siaud Fachin (Marseille-Paris) psychologue clinicienne, spécialiste pour enfants à haut potentiel. DSM-V Avis de dys-parition Le but de la présentation est de mettre la lumière sur les modifications apportées à la perception des troubles des apprentissages au travers du DSM-V, dernier-né des ouvrages de référence des troubles psychiatriques Petit historique du DSM Les enjeux : une bonne prise en charge des troubles des apprentissages permet une bonne intégration sociale, une mauvaise prise en charge peut conduire à des troubles majeurs du comportement Le substrat : rapide survol des capacités cérébrales et description des nouvelles voies d'exploration telle que l'IRM fonctionnelle. Définition rapide des divers troubles des apprentissages DSM-V : Les troubles spécifiques des apprentissages ont une origine neuro-développementale ; ils entravent les capacités pour apprendre et donc pour accéder aux compétences académiques. On essaye de quitter l'étiquetage (dyslexie, dyscalculie, dysorthographe, dyspraxie,...) pour arriver à une notion plus globale de troubles neuro-développementaux. On retiendra trois syndromes : Syndrome phono-logique, Syndrome visuo-attentionnel Syndrome dyspraxique		

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
Dr C.-A. Mayor	Les troubles du spectre autistique en font partie intégrale avec comme point central un déficit des communications sociales. Un bilan diagnostic est indispensable Le bilan diagnostic comporte des mesures quantifiables des difficultés académiques, montrant que le niveau atteint est en-dessous du niveau attendu compte tenu de l'âge, retentissant sur la réussite scolaire et la vie quotidienne. Ce qui implique la nécessité d'une évaluation clinique « compréhensive » utilisant des tests standardisés adaptés, en passation individuelle, le but étant d'arriver à une meilleure collaboration entre les professionnels, les cliniciens et les enseignants. Chaque enfant a droit à une telle prise en charge.		
M. Ph. Rochat	Est-ce que le fait de diagnostiquer le problème plus tard, les jeux sont faits et il n'y a plus d'amélioration possible ?		
Dr C.-A. Mayor	Non, le traitement est toujours utile.		
M ^{me} Messiaux M ^{me} Roubati	4. Présentation du SERIC, centre d'ergothérapie, M^{me} V. Messiaux Créé en 1991, le SERIC est une équipe de 11 ergothérapeutes sur 3 sites à Morges, à Nyon et à l'Espérance, Etoy. L'ergothérapie est une profession centrée sur le développement et le maintien de la capacité d'agir des personnes. Quelle différence entre ergothérapie et psychomotricité ? L'ergothérapie a une base médicale, neurologique, filière médicale L'indication vient du médecin traitant de l'enfant qui prescrit le traitement. La prescription a lieu lorsque l'enfant présente des difficultés dans la réalisation de ses activités quotidiennes, qu'elles touchent aux soins personnels (manger, s'habiller,...), aux loisirs ou aux apprentissages scolaires.		

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
M ^{me} Messiaux M ^{me} Roubati	La psychomotricité est plus basée sur la psychologie : filière pédagogique en rapport aux émotions, au domaine relationnel. Domaines traités : La motricité globale, la coordination, la stimulation du tonus musculaire La motricité fine, écriture, praxie But: permettre à l'enfant de réaliser au mieux les tâches qui lui sont demandées de manière autonome. Une partie du traitement a lieu en salle d'ergo, en individuel: - Évaluation de la situation, bilans standardisés - Entraînement de certaines fonctions ou prérequis nécessaire à la réalisation de la tâche - Mise en place de stratégies pour réaliser au mieux la tâche - Mise en place de moyens auxiliaires ou aides pour soutenir l'enfant dans la tâche ou palier à certaines fonctions. - Hygiène posturale, moyens auxiliaires Pédagogique : Rapport au corps, aux émotions, dans le relationnel. - Évaluation de la situation en classe - Collaboration avec les enseignants pour la mise en place des aides et des stratégies - Participation aux réseaux pluridisciplinaires - Adaptation de l'environnement - Aides auxiliaires (ordinateur par ex.) Prise en charge financière Par l'assurance maladie base ou AI (hyperactif), Les DYS ne font pas partie de la liste AI		

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
M ^{me} Messiaux M ^{me} Roubati	Sur la base d'un rapport du SERIC, la prise en charge s'effectue comme suit : Assurance maladie : série de 9 séances AI : série de 2 ans. Il faut déterminer si problème médical ou pédagogique dépendant de l'école, pour obtenir le financement. L'assurance limite les capacités d'action. Remarque : L'évolution des aides auxiliaires telles que systèmes informatiques incite les enfants à être impatients face au résultat. La capacité de concentration est diminuée.		
M ^{me} C. Magni	Enfant HP : quelle intervention ?		
M ^{me} Messiaux	Les ergothérapeutes interviennent au niveau de l'adresse en écriture ; la pensée va plus vite que le geste... ces enfants ont des difficultés de stratégie, d'action et d'organisation.		
Dr C.-A. Mayor	Le HP (haut potentiel) DYS va compenser par sa capacité HP, ce qui retarde le diagnostic.		
	5. Budgets – subventions - Etablissements - Quart parents		
M ^{me} S. Podio	M. Klink est prié de s'abstenir de voter, car il est financé par les trois projets.		
M ^{me} V. Mutschler	Présente la demande pour l'établissement de Morges Ouest : le salaire annuel de l'animatrice de théâtre est de 20'160.- fr, soit 90.- fr . par période.		

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
M. D. Vouillamoz	Le financement est assuré par un contrat à l'Etat de Vaud, CDD, pour 5 périodes hebdo. (45.- fr par période). La compensation est assurée par le subside du PSPS (unité de promotion et de prévention de la santé en milieu scolaire), la participation de l'ASIME et la participation des parents. La somme de 3'500 fr. est demandée au CET, afin d'équilibrer le budget. Souligne qu'une animatrice indépendante ne peut pas bénéficier des avantages d'un salaire à l'Etat de Vaud, compensé par le versement d'une somme à part pour compléter le salaire horaire de 90.- fr. (soit 45.- à l'Etat et 45.- sur la base du décompte indépendant de périodes effectuées)		
M ^{me} A. Fournand	Le budget d'un projet se compose en effet d'un - budget enseignement (maître interne) - budget animateur externe		
M ^{me} S. Podio	La commission de gestion de l'ASIME s'interroge sur le financement des projets des établissements scolaires. Le CET ne peut financer que des projets émanant du CET, qu'ils soient effectués par le quart « professionnels de l'école » ou le quart « parents ».		
M ^{me} S. Podio	Propose une consultation par mail avec M. Cordey, afin de mieux comprendre le mécanisme. Il s'agit aussi de pouvoir l'expliquer, le cas échéant, au conseil intercommunal. Précise encore que, lorsque la personne est engagée par le Canton, elle bénéficie des avantages sociaux de l'Etat, alors que la prestation externe ne comprend pas la caisse de pension et les vacances.	Consultation mail : M ^{me} S. Podio	
M ^{me} A. Fournand	La question est reportée. M^{me} S. Podio en parlera au comité directeur de l'ASIME. Présente le budget de Morges Est : Intervention dans toutes les classes de l'établissement. Chaque intervenant a proposé un budget pour son activité dans la classe.		

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
M ^{me} A. Fournand	La somme de ces budgets a été faite. Quelques intervenants ont été engagés par la DGEO. Le financement est assuré également par la participation de l'ASIME, du PSPS et des parents. La somme de 5000.- pour l'année 2015 est demandée au CET. .		
M ^{me} S. Podio	Vote : Favorable : unanimité Contre : 0		
M. L. Schlaeppi	Présente le budget de Beausobre : Le projet prévention est soumis chaque fois à l'unité PSPS, d'où sa participation au financement : « Prévention des incivilités sur Internet », « Bouge ta classe » Le cirque et éducation physique (avec le cirque Coquino) Le canton a refusé 5000.- fr.. Un montant partiel de 2250.- fr. a été obtenu. « L'autre et moi » Mené par des enseignants formés. Ce budget était financé par la DP (direction pédagogique) mais depuis cette année, 10 à 15% des périodes ont été supprimées. 5 périodes hebdo. (financées par POE, périodes occasionnelles de l'enveloppe de l'établissement). « Lift » action menée par une association suisse allemande qui vise à favoriser les liens entre les élèves et le monde professionnel. Elle vise particulièrement les enfants qui ne sont pas motivés scolairement Soutien de l'orientation professionnelle, Rotary, jeune chambre économique. 3 périodes hebdo. sont prévues sur l'enveloppe de l'établissement.		

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
M ^{me} S. Podio	Afin d'équilibrer le budget, la somme de 5000.- fr. est demandée au CET. Vote : Accepté unanimité Opposition aucune		
M ^{me} S. Podio	6. Budget 2016 parents Le budget a été soumis aux membres du CET avant la séance. Remarques : Le vin est choisi par l'ASIME.. Il n'y a pas à le prévoir au budget Le budget est réduit à 710.- fr. pour une prévision de 300 personnes. Il est de 1300.- fr pour une prévision de 500 personnes. L'ASIME soutenant les commerçants de Morges et région, la commande de boulangerie doit donc être effectuée dans la région et non à Pully....		
M ^{me} Schlachter	Ordre du jour : Accueil des parents d'élèves La présentation du Conseil d'établissement La conférence		
M ^{me} S. Podio	Mme Podio demande si les enseignants et les responsables des devoirs surveillés peuvent participer ?		
M ^{me} Schlachter	Oui		
M ^{me} S. Podio	Suggère de prévoir un flyer avec coupon réponse. Demander au secrétariat de l'ASIME de gérer les inscriptions. Inscription par Internet ? Les photocopies seront faites à l'ASIME.		

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
M ^{me} S. Podio	Budget entre 800.- fr. et 1300.- fr. suivant le nombre de personnes : Vote : Accepté : unanimité Opposition : aucune		
Mme A. Fournand	7. Divers et proposition Rêve pour le conseil d'établissement : Organiser une grande fête des écoles de Morges en 2016, grand défilé, disco, etc.	Prochain O.J.	
M ^{me} S. Podio	Proposition soumettre en novembre : créer un groupe de travail pour le projet.		
M ^{me} V. Mutschler	Conférence sur l'humiliation : est-ce une proposition intéressante ?		
M ^{me} S. Podio	Elle peut être reportée, car il y aura déjà la conférence sur le harcèlement. Pourquoi ne pas penser à un projet d'occupation pour les enfants entre midi et 14h00 : cours facultatifs, les enseignants seraient engagés par l'association intercommunale ? À inscrire à l'ordre du jour prochaine séance.	Prochain O.J	

Prochaine séance : le 24.11.2015, à Morges, Beausobre

Distribution :

- A tous les participants
- ASIME
- CODIR ASIME

Morges, le 9 octobre 2015

Pour le conseil d'établissement



S. Podio
Présidente



A. Leray
Secrétaire